

La sécurité aux abords des collèges et des Maisons départementales des solidarités :

Vers une logique de sécurisation des parcours et des environnements



Rapporteur : Robin HAMADI

Rédacteur : Délégation du Conseil de Provence

Membres du groupe de travail : Dominique ABADIE, Pierre ALLARY, Clarisse BAINVEL, Charlie BARLA, Pierre BELTRAME, Georges BERAUD, Eric BERTON, Sandrine BORDIN, Frederic BOSSARD, Michel BOUBILA, Mustapha BOUHAYATI, Eric BRASSART, Richard CAMPANELLI, Valerie CARBONNE, Béatrice CHABANNES, Gilles COLLOMB, Vincent COLONNA D ISTRIA, Michel CORDIER, Frederic DAGNET, Pierre DANTIN, Maxime DUCOULOMBIERS, Pierre-François DUWAT, Herve ESTAMPES, Patrick FANCELLO, Valerie FEDELE, Nathalie FENOUIL, Pascal FRIQUET, Gregorio FUSCHILLO, Jean-Pierre GAUDIN, Vincent GAY, Stephane GHIO, Jean-Pierre GROSSO, Kristel GUYON, Robin HAMADI, Serge LERDA, Hervé MARTEL, Pierre MAZZELLA, Olivier MINELLI, Roger MONGEREAU, Nicolas MURISASCO, Daniel NAHON, Caroline OROFINO, Jacky PELISSIER, Denis PHILIPPE, Sylvie PLUNIAN, Jean ROATTA, Jean-Paul ROCH, Tony SESSINE, Patrick SIRI, Thomas TAGNATI, Marc VENAUT, Marine VEVER, Philippe YZOMBARD



Table des matières

INTRODUCTION	4
I. DEFINITION DE LA THEMATIQUE ET PERIMETRE D'ANALYSE	5
II. ÉTAT DES LIEUX DEPARTEMENTAL	5
1. Une politique de sécurisation déjà structurée	5
2. Des tensions persistantes et différenciées selon les territoires	6
3. L'imbrication entre collèges, MDS, habitat social et espace public.....	7
III. CONSTATS ISSUS DES REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	7
IV. LA MEDIATION SOCIALE : UN LEVIER CENTRAL DE PREVENTION	8
V. RETOURS D'EXPERIENCE INNOVANTS D'AUTRES COLLECTIVITES.....	9
• 1. La Métropole de Lyon : penser les abords comme des espaces de vie adolescente	9
• 2. Le Département des Alpes-Maritimes : un dispositif départemental de médiation à grande échelle.....	10
• 3. Le Département de Seine-et-Marne : intégrer médiation et sécurité dans un bouclier territorial.....	10
• 4. France Médiation et la médiation en milieu scolaire	10
• 5. Le Cerema et les rues scolaires : apaiser les abords pour réduire les tensions.....	11
VI. PROBLEMATIQUE STRATEGIQUE.....	11
VII. PROPOSITIONS DE PRECONISATIONS POUR LES BOUCHES-DU-RHONE	11
• 1. Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux fondamentaux de la sécurisation	12
• 2. Consolider une cartographie départementale croisée des risques et des ressources.....	12
• 3. Exercer la coordination autour d'un observatoire départemental des abords des collèges et des MDS	12
• 4. Renforcer la médiation sociale comme service départemental de prévention.....	12
• 5. Expérimenter des parvis éducatifs sécurisés	12
• 6. Sécuriser les cheminements scolaires en lien avec les acteurs concernés	13
• 7. Renforcer l'articulation entre médiation et prévention spécialisée.....	13
• 8. Maintenir les MDS dans les territoires tout en sécurisant les agents	13
• 9. Systématiser et renforcer une stratégie de prévention numérique	13
• 10. Professionnaliser encore davantage le recrutement et la formation des médiateurs	13

INTRODUCTION

La sécurité des collégiens, des usagers des Maisons départementales de la solidarité et des agents publics ne peut plus être appréhendée comme une problématique exclusivement technique. Elle constitue une question de cohésion territoriale, de continuité du service public et de confiance dans les institutions. Dans les Bouches-du-Rhône, cette question revêt une acuité particulière en raison de la densité urbaine de certains territoires, de la place importante du logement social, de la concentration de fragilités sociales dans plusieurs secteurs et de la présence de réseaux de délinquance organisés, notamment à Marseille.

Le Conseil de Provence a souhaité consacrer un groupe de travail spécifique à la sécurité aux abords des collèges et des Maisons des solidarités (MDS). Cette démarche répond à une double préoccupation. La première concerne la protection des publics les plus vulnérables : les collégiens, les familles en difficulté, les personnes accompagnées par les services d'aide sociale, mais aussi les agents départementaux qui assurent chaque jour le fonctionnement des équipements publics. La seconde concerne la capacité du Département à maintenir une présence publique forte dans les territoires où le retrait ou l'affaiblissement des services peut produire des effets de dégradation rapides.

Les différents échanges ont permis de croiser une multiplicité de regards et d'apporter une lecture de terrain en matière de médiation sociale, des conditions de sa réussite et de ses limites. Les enjeux liés au logement social, à la tranquillité résidentielle, au rôle des gardiens et à la cartographie des secteurs sensibles ont pu être exposés. Ces échanges ont montré que la sécurité aux abords des collèges et des MDS s'inscrit dans un système territorial complexe qui oblige à dépasser les cloisonnements institutionnels.

Le présent rapport a donc pour objet de formaliser les constats issus des travaux, d'enrichir l'analyse par des retours d'expérience d'autres collectivités et de proposer une stratégie départementale renforcée. Pour cela, le choix d'une approche globale a été fait. En effet, bien qu'indispensable, la sécurisation des abords ne peut être réduite à la pose d'équipements. Celle-ci suppose de travailler simultanément sur les flux, les usages, les cheminements, la présence humaine, les situations familiales, les relations avec les habitants, l'action des bailleurs, les dynamiques de quartier et l'intervention de l'État en matière de sécurité publique.

Cette approche est d'autant plus nécessaire que les phénomènes observés évoluent rapidement. Les conflits entre adolescents peuvent naître sur les réseaux sociaux et se traduire ensuite par des tensions aux abords des établissements. Les espaces dits interstitiels entre résidences sociales, équipements scolaires et voies publiques peuvent être investis par des groupes délinquants. De même, les MDS peuvent être exposées à des tensions liées à la précarité, à la souffrance psychique ou à la pression exercée par des activités illicites. Dans ce contexte, la collectivité doit pouvoir adapter ses réponses site par site tout en affirmant une doctrine commune.

I. DEFINITION DE LA THEMATIQUE ET PERIMETRE D'ANALYSE

La présente réflexion porte sur la sécurisation des abords des collèges et des Maisons départementales de la solidarité dans le département des Bouches-du-Rhône. Elle concerne les équipements eux-mêmes, mais surtout les espaces qui les entourent : parvis, trottoirs, voies de desserte, arrêts de transports, parkings, résidences voisines, halls d'immeubles, cheminements piétons et lieux de regroupement. C'est dans ces espaces que se rencontrent les logiques éducatives, sociales, résidentielles et sécuritaires.

Les collèges relèvent directement de la compétence départementale en matière de construction, d'entretien, de fonctionnement et d'équipement. Ils accueillent quotidiennement des publics jeunes, dont la vulnérabilité impose une attention particulière. Les MDS relèvent également du Département et constituent des lieux essentiels d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social. Elles reçoivent des publics souvent fragilisés, confrontés à des difficultés financières, familiales, administratives ou de santé. Ces deux types d'équipements sont différents par leurs missions et leurs publics. Néanmoins, ils partagent une caractéristique commune : ils sont des points d'ancrage de la présence départementale dans les territoires.

Les travaux du groupe de travail ont montré que la sécurisation de ces équipements doit être pensée en lien avec leur environnement. Dans plusieurs secteurs, notamment à Marseille, les collèges et les MDS sont insérés dans des quartiers d'habitat social où les frontières entre espace public, espace privé ouvert au public et équipements institutionnels sont poreuses. Cette porosité crée des zones de friction, mais aussi des possibilités d'action partenariale.

La thématique se situe ainsi au croisement de quatre politiques publiques. Tout d'abord, elle relève de la politique éducative à travers la gestion des collèges et la protection des élèves. Ensuite, elle relève de l'action sociale territorialisée à travers les MDS et l'accompagnement des publics vulnérables. Elle relève également de la prévention de la délinquance dans laquelle le Département intervient en complémentarité de l'État, des communes et des acteurs associatifs. Enfin, elle relève de l'aménagement du territoire car la configuration des espaces publics, la qualité des cheminements et l'organisation des flux influencent directement les situations observées.

Cette approche conduit à définir la sécurité non comme un état figé mais bien comme un équilibre. Cet équilibre repose sur la présence publique, la lisibilité des espaces, la capacité d'intervention des institutions, la confiance des habitants et l'existence de relais de proximité. Lorsque l'un de ces éléments se fragilise, le risque de tension augmente. Lorsque ces éléments sont articulés, la collectivité peut agir plus efficacement y compris dans des environnements complexes.

II. ÉTAT DES LIEUX DEPARTEMENTAL

1. Une politique de sécurisation déjà structurée

Le Département a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de sécurisation de ses équipements. Pour les collèges, cette politique s'inscrit dans le prolongement du Plan Charlemagne et du dispositif 100 % sécurité. Elle repose sur une combinaison d'aménagements physiques, de dispositifs de contrôle et d'outils de prévention situationnelle. Les réunions du groupe de travail ont rappelé que le Département gère 132 collèges publics et que la majorité d'entre eux sont désormais engagés dans le dispositif 100 % sécurité.

Ce dispositif comprend notamment la vidéoprotection, le contrôle des accès par badges ou tourniquets, les portiques, les rehaussements de clôtures, la création de sas, la sécurisation des entrées et l'adaptation des cheminements. Les représentants de la DSPDR ont insisté sur l'importance de l'usage effectif de ces équipements. Un portique non utilisé, un sas contourné ou une organisation d'entrée mal maîtrisée réduisent l'effet attendu. La sécurité ne dépend donc pas uniquement de l'investissement initial mais également, de l'appropriation par les équipes de direction, les agents et la communauté éducative.

Les MDS font également l'objet d'une attention spécifique. Elles sont équipées de dispositifs de protection et sont toutes gardiennées. Certaines bénéficient de médiateurs présents dans les espaces d'accueil, afin de désamorcer les tensions avant qu'elles ne se transforment en incidents. Les contraintes y sont différentes de celles des collèges. Les publics accueillis peuvent être en situation de grande fragilité, parfois en colère ou en détresse. Les tensions apparaissent souvent dans les salles d'attente, à l'issue d'un rendez-vous difficile ou en lien avec une situation sociale complexe.

L'action départementale ne se limite pas à ses propres équipements. Le soutien financier apporté aux communes pour la sécurisation des abords des collèges constitue un levier important. Les synthèses du groupe de travail mentionnent des taux de subvention pouvant aller jusqu'à 80 %, ce qui permet d'accompagner des aménagements de voirie, d'éclairage, de cheminements ou de stationnement. Cette intervention est indispensable puisque les abords immédiats ne relèvent pas toujours de la compétence directe du Département.

2.Des tensions persistantes et différenciées selon les territoires

Malgré les efforts engagés, les réunions ont mis en évidence une progression des tensions dans certains territoires. Les phénomènes observés ne concernent pas uniformément l'ensemble du département. Ils sont fortement territorialisés. Les représentants de la DSPDR ont rappelé que l'essentiel des incidents les plus sensibles se concentre à Marseille et, plus précisément, dans une partie de la ville, même si des situations ponctuelles peuvent également survenir dans d'autres communes.

Cette concentration impose une lecture fine des territoires. Tous les collèges ne présentent pas le même niveau d'exposition. Certains établissements, bien que déjà sécurisés, demeurent situés dans des environnements très contraints. D'autres bénéficient d'un climat plus apaisé et ne nécessitent pas le même niveau d'intervention. Cette hétérogénéité justifie une approche différenciée, fondée sur des données objectivées et sur l'analyse des dynamiques locales.

En outre, les MDS connaissent également des situations contrastées. Certaines d'entre elles ont un fonctionnement en mode dégradé. Ce dernier est consécutif aux menaces liées au narcotrafic qui occasionne inexorablement une difficulté à maintenir le service public dans des environnements sous pression. La réponse apportée par le Département, notamment par l'acquisition de nouveaux parkings afin d'éviter aux agents de traverser des zones de friction, témoigne d'une capacité d'adaptation, mais aussi du coût croissant de cette adaptation.

Ainsi, ces situations rappellent que la présence publique est à la fois nécessaire et exposée. Le retrait d'un service peut créer un vide rapidement réinvesti par des activités illicites. Le maintien du service public constitue donc un enjeu d'équilibre local même lorsqu'il impose des modalités d'organisation particulières. Les échanges ont fortement souligné cette idée : partir d'un territoire fragile peut produire une dégradation très rapide de l'environnement et du sentiment d'abandon des habitants.

3.L'imbrication entre collèges, MDS, habitat social et espace public

Le deuxième enseignement majeur des groupes de travail tient à l'imbrication très forte entre les équipements départementaux et leur environnement résidentiel. Dans de nombreux secteurs, les collèges et les MDS sont situés à proximité immédiate d'ensembles d'habitat social. Cette proximité crée une continuité entre l'établissement, le quartier, les résidences et les espaces publics. Bien qu'elle puisse favoriser des coopérations utiles, elle peut également produire des zones interstitielles difficiles à réguler.

L'ARHLM PACA Corse a rappelé que le parc social régional représente environ 400 000 logements, dont près de 200 000 dans les Bouches-du-Rhône. Elle a également souligné la diversité des organismes intervenant dans ce champ, qu'il s'agisse des offices publics de l'habitat, des entreprises sociales pour l'habitat ou des coopératives HLM. Les bailleurs ne sont pas de simples gestionnaires locatifs. Ils assurent des missions de gestion patrimoniale, de proximité résidentielle, d'accompagnement social, de prévention des impayés, de tranquillité résidentielle et de coordination avec les partenaires.

Le rôle des gardiens a été présenté comme stratégique. Leur connaissance fine des résidences, des familles et des situations quotidiennes leur permet de repérer les signaux faibles. Toutefois, le recul de la présence permanente des gardiens sur site, lié notamment à l'évolution des modalités de récupération des charges, fragilise cette capacité d'observation et de régulation. Le développement de fonctions multisites maintient une présence humaine qui s'avère moins continue et moins immersive.

De ce fait, la relation entre habitat social et sécurité des abords des collèges est donc essentielle. Les difficultés d'accès au logement, la précarisation d'une partie de la population, les tensions résidentielles et la présence de trafics peuvent se renforcer mutuellement. Dans les Bouches-du-Rhône, les échanges ont évoqué environ 120 000 demandeurs de logement social et une progression très rapide de la demande. Ces éléments ne suffisent évidemment pas à expliquer les phénomènes de délinquance. Néanmoins, ils participent au contexte dans lequel les tensions se développent.

III. CONSTATS ISSUS DES REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Les travaux du groupe de travail permettent de dégager une problématique centrale : le Département dispose d'un système d'action structuré mais ce système est confronté à des phénomènes plus larges que le périmètre des équipements. Les collèges et les MDS peuvent être sécurisés en tant que bâtiments, tout en restant exposés aux tensions de leur environnement. Cette tension entre sécurisation des sites et sécurité des territoires constitue donc le cœur du sujet.

La première limite tient au caractère mouvant des phénomènes observés. Les représentants de la DSPDR ont rappelé que la sûreté n'est pas aussi normée que la sécurité. Elle suppose de s'adapter en permanence à la réalité des sites, aux usages, aux menaces et aux configurations locales. Les glissières, les visiophones, les rondiers, les parkings ou les modifications de cheminements ne répondent pas à une doctrine uniforme. Ils sont mis en place en fonction de situations concrètes.

La deuxième limite tient à la remontée de l'information. Les échanges ont mis en évidence une forme de résilience professionnelle chez certains travailleurs sociaux. À mesure que les agents avancent dans leur carrière, ils peuvent considérer comme ordinaires des insultes, des pressions ou des tensions qui auraient auparavant été signalées. Cette banalisation réduit la visibilité institutionnelle des incidents. Elle rend nécessaire un travail de sensibilisation, de rappel des procédures et de consolidation des observatoires existants.

La troisième limite concerne l'articulation avec les partenaires. Les groupes de partenariat opérationnel (GPO), les groupes de problématiques spécifiques (GPS), les réunions régulières à Marseille avec la police nationale, la police municipale, les bailleurs, la Métropole et le Département constituent des outils utiles. Toutefois, leur fonctionnement n'est pas homogène dans l'ensemble des communes. Hors Marseille, la coopération avec les municipalités est souvent activée lorsque des difficultés apparaissent. Or, elle ne repose pas toujours sur un cadre régulier. Cette situation plaide pour une gouvernance plus systématique et mieux partagée.

La quatrième limite concerne les espaces interstitiels. Les abords des collèges, les résidences voisines et les voies publiques forment parfois des zones où les responsabilités sont partagées ou incertaines. Les espaces privés ouverts au public créent un flou opérationnel pour les interventions. Cette réalité renforce le besoin de cartographies partagées, croisant la localisation des collèges, les secteurs d'habitat social sensibles, les cheminements des élèves, les lieux de regroupement et les points de tension.

La cartographie présentée par les bailleurs sociaux à Marseille constitue à cet égard un outil prometteur. Le classement des résidences selon quatre niveaux d'intensité permet de repérer les secteurs les plus sensibles, les résidences en situation de bascule et les sites qui nécessitent une vigilance préventive. Le croisement de cette cartographie avec l'implantation des collèges et des MDS pourrait s'avérer être outil pertinent d'aide à la décision afin de cibler les interventions de médiation, de prévention et d'aménagement.

IV. LA MEDIATION SOCIALE : UN LEVIER CENTRAL DE PREVENTION

La médiation sociale occupe une place centrale dans les travaux du groupe. Elle a été définie avec précision par les représentants de la DSPDR : elle n'est ni de la sécurité privée, ni du gardiennage, ni une mission de police. Elle constitue un organe de désescalade des conflits, de temporisation, de dialogue et d'orientation. Cette distinction est fondamentale. La médiation ne se substitue pas à l'État. Elle intervient en amont, dans l'espace où la tension peut encore être apaisée.

Le Département dispose aujourd'hui d'un dispositif substantiel. Les auditions ont rappelé la présence de 68 médiateurs sur 56 collèges auxquels s'ajoutent trois médiateurs intervenant dans trois MDS. Dans les collèges, le dispositif est adapté aux réalités du terrain. Tous les établissements ne bénéficient pas d'une présence à plein temps. Les moyens sont concentrés sur les établissements les plus exposés, notamment certains collèges REP +. Dans les MDS, le médiateur intervient en deuxième ligne, après le filtrage assuré par l'agent de sécurité, afin d'apaiser l'espace commun d'accueil et de salle d'attente.

Par ailleurs, la médiation remplit plusieurs fonctions. Elle assure d'abord une présence humaine visible, qui contribue à rassurer les publics et à prévenir les regroupements conflictuels. Ensuite, elle permet de désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent. Elle facilite également la circulation de l'information entre les établissements, les familles, les services sociaux, les bailleurs et les acteurs de sécurité. Enfin, elle constitue un outil d'orientation vers les interlocuteurs compétents notamment lorsque les situations relèvent davantage de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de la santé mentale ou de la prévention spécialisée.

Les résultats évoqués lors des travaux sont encourageants. Les données communiquées indiquent une baisse des événements signalés aux abords des collèges à Marseille passés de 263 à 157 entre deux périodes de comparaison. Hors Marseille, le nombre d'événements serait passé de 126 à 99. Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, car ils dépendent des modalités de signalement et de la qualité des remontées d'information. Ils n'en constituent pas moins un indicateur positif de l'effet de la présence humaine, de la coordination et du travail sur les cheminements.

De plus, la médiation sociale a également connu une professionnalisation importante. Les représentants du Département ont rappelé le choix du marché public à partir de 2018 après une période davantage fondée sur la subvention associative. Ce passage au marché public a permis de préciser les exigences de recrutement, de formation, de positionnement et de qualité. Il correspond à l'évolution nationale du secteur, portée notamment par France Médiation, qui a contribué à structurer les métiers, les référentiels et les pratiques.

Cependant, un point de vigilance doit être souligné : le recrutement des médiateurs ne peut reposer sur la seule logique de proximité. Les réunions ont explicitement relativisé la figure du « grand frère », qui peut exposer les médiateurs à des difficultés de neutralité, de compromis ou de surexposition lorsqu'ils interviennent dans leur propre lieu de vie. L'enjeu est de recruter des professionnels connaissant les réalités sociales du terrain, mais disposant de la distance nécessaire à l'exercice de leurs missions. Cette exigence est déterminante pour la crédibilité du dispositif.

Enfin, la médiation doit être articulée à la prévention spécialisée. Les éducateurs de prévention spécialisée disposent d'une connaissance fine des jeunes les plus exposés aux risques de rupture, de marginalisation ou d'entrée dans des logiques délinquantes. Ils interviennent dans la durée, dans les lieux de vie des jeunes, selon une logique d'aller vers. Leur coopération avec les médiateurs et les collègues permettrait de constituer une véritable chaîne de prévention, depuis le repérage des tensions jusqu'à l'accompagnement individuel ou familial.

V. RETOURS D'EXPERIENCE INNOVANTS D'AUTRES COLLECTIVITES

➤ 1. La Métropole de Lyon : penser les abords comme des espaces de vie adolescente

La démarche conduite par la Métropole de Lyon constitue l'une des expériences les plus intéressantes pour le Département des Bouches-du-Rhône. La Métropole a confié à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, Urbalyon, une étude consacrée aux usages des abords des collèges. L'originalité de cette démarche tient au fait qu'elle ne considère pas les abords uniquement comme des lieux de circulation ou de risque, mais comme de véritables espaces de socialisation adolescente.

Les travaux lyonnais reposent sur l'observation des usages réels. Il s'agit de comprendre qui fréquente les abords, à quels moments, pour quels usages, avec quels modes de déplacement et quels conflits d'usage. Cette méthode permet de sortir d'une approche purement routière ou sécuritaire. Elle prend en compte le fait que les collégiens sont plus autonomes que les enfants du primaire mais, demeurent vulnérables. Ils utilisent les parvis pour attendre, échanger, se regrouper, prolonger la vie scolaire ou se déplacer vers les transports. Le cahier de recommandations publié par la Métropole de Lyon met en avant deux principes : l'apaisement global de l'espace public et l'apaisement spécifique des abords des établissements scolaires. Il insiste sur la nécessité de sécuriser les itinéraires d'accès, de comprendre les comportements des collégiens et d'impliquer activement les jeunes dans la co-construction des projets. Cette démarche rejoint directement les enjeux identifiés dans les Bouches-du-Rhône, où les abords des collèges sont souvent des espaces de transition entre établissement, quartier et habitat social.

L'expérience lyonnaise inspire le concept de parvis éducatif sécurisé. Il ne s'agit pas seulement d'empêcher un incident mais bien d'organiser un espace lisible, accueillant, « surveillable » et appropriable positivement. Les aménagements peuvent porter sur la largeur du parvis, l'éclairage, les bancs, la végétalisation, la visibilité,

la séparation des flux, la sécurisation des traversées, la limitation du stationnement anarchique et l'articulation avec les transports. L'innovation réside donc dans la combinaison de l'urbanisme, de la participation des élèves et de la médiation sociale.

➤ 2. Le Département des Alpes-Maritimes : un dispositif départemental de médiation à grande échelle

Le Département des Alpes-Maritimes a développé une politique de médiation scolaire particulièrement structurée. Les informations publiques du Département indiquent l'existence de 17 équipes de médiation scolaire mises en place par deux associations, « La Semeuse » et « P@JE », intervenant aux abords de 93 collèges, pour un coût annuel annoncé de 2,2 millions d'euros. Les médiateurs ont pour mission de sécuriser les abords, de dialoguer avec les collégiens, d'apaiser les tensions par une présence visible et rassurante, d'alerter et de prévenir les conflits.

Cette expérience semble utile car elle démontre que la médiation peut être pensée à une échelle départementale et non comme une succession d'interventions ponctuelles. Elle permet également d'objectiver les besoins budgétaires d'un dispositif de grande ampleur. Outre la mise à disposition d'un réseau significatif de médiateur, cette expérience invite à renforcer la lisibilité du dispositif, sa couverture territoriale, son évaluation et sa communication auprès des familles.

Les réalités territoriales du Département des Alpes-Maritimes ne sont pas identiques à celles des Bouches-du-Rhône, notamment en raison de l'intensité des problématiques marseillaises. En revanche, la démarche montre l'intérêt d'un pilotage départemental fort, d'opérateurs clairement identifiés et d'un discours politique assumant la médiation comme un outil de sécurité préventive.

➤ 3. Le Département de Seine-et-Marne : intégrer médiation et sécurité dans un bouclier territorial

Le Département de Seine-et-Marne a inscrit l'arrivée de médiateurs dans les collèges dans son programme « Bouclier de sécurité » qui comprend également des aides à la vidéoprotection et à la modernisation des polices municipales ou intercommunales. Cette démarche présente l'intérêt de ne pas opposer les outils de sécurité et les outils de prévention. Bien au contraire, ces derniers sont inscrits dans une même stratégie territoriale. Cette expérience confirme l'importance d'une doctrine de complémentarité. Les dispositifs techniques, les coopérations avec les forces de sécurité, l'appui aux communes et la médiation sociale ne doivent pas être conçus comme des réponses concurrentes. Ils répondent à des temporalités différentes. La vidéoprotection peut documenter ou dissuader, le contrôle d'accès protège l'enceinte, la médiation agit sur la tension humaine, la prévention spécialisée intervient dans la durée, et l'action sociale traite les causes de vulnérabilité.

➤ 4. France Médiation et la médiation en milieu scolaire

France Médiation a contribué à structurer la médiation sociale en milieu scolaire au niveau national. Les dispositifs qu'elle promeut visent à prévenir et gérer les situations de violence, notamment le harcèlement, en adoptant une approche globale prenant en compte la multiplicité des facteurs explicatifs. Les démarches de médiation scolaire associent généralement les élèves, les équipes éducatives et les familles. Elles peuvent intégrer la formation des adultes, la médiation par les pairs et le développement de compétences sociales.

La transposition de cette approche pourrait être pertinente à condition de l'adapter à la réalité des abords. En effet, le médiateur aux abords d'un collège n'a pas exactement le même rôle qu'un médiateur interne à l'établissement. Il intervient à la frontière entre espace scolaire et espace public. Il doit donc être capable de dialoguer avec les jeunes, mais aussi avec les riverains, les bailleurs, les commerçants, les agents départementaux, les forces de sécurité et les familles. Cette position d'interface pourrait en faire un acteur précieux, mais exigeant.

➤ 5. Le Cerema et les rues scolaires : apaiser les abords pour réduire les tensions

Les travaux du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur les abords d'écoles montrent l'intérêt des rues scolaires, des fermetures temporaires à la circulation, de l'apaisement des vitesses et de la réappropriation collective des espaces. Ces démarches ont été principalement développées autour des écoles primaires. Néanmoins, elles peuvent inspirer des expérimentations autour de certains collèges notamment lorsque les tensions sont liées aux flux, au stationnement, aux traversées dangereuses ou aux regroupements désordonnés.

Toutefois, l'adaptation aux collèges doit être prudente. Les adolescents ont des usages différents de ceux des enfants du primaire. Ils se déplacent souvent seuls, utilisent les transports, circulent entre plusieurs lieux et recherchent des espaces de regroupement. La fermeture d'une rue ne suffit donc pas. Elle doit s'accompagner d'une réflexion sur les cheminements, les arrêts de bus, les espaces d'attente, les commerces de proximité et la présence humaine.

VI. PROBLEMATIQUE STRATEGIQUE

Les constats précédents conduisent à formuler la problématique suivante : comment le Département des Bouches-du-Rhône peut-il renforcer et adapter son action pour mieux sécuriser les abords des collèges et des MDS, tout en prenant en compte les réalités sociales, urbaines et territoriales qui influencent les situations de tension ?

Cette problématique appelle trois déplacements. Le premier consiste à passer d'une approche centrée sur les bâtiments à une approche centrée sur les environnements. Les équipements doivent rester protégés mais leur sécurité dépend aussi des espaces qui les entourent. Le deuxième consiste à passer d'une logique de réaction à une logique d'anticipation. Les cartographies partagées, les médiateurs, les gardiens, les travailleurs sociaux et les éducateurs de prévention spécialisée doivent permettre de repérer les signaux faibles avant la crise. Le troisième consiste à passer d'une juxtaposition d'acteurs à une gouvernance intégrée. Département, État, communes, bailleurs, Éducation nationale, associations et habitants doivent agir dans un cadre commun.

L'enjeu est donc de construire un continuum de sécurité et de prévention. Ce continuum ne doit pas être compris comme une chaîne strictement sécuritaire. Il doit associer la présence publique, la prévention sociale, la tranquillité résidentielle, la médiation, l'aménagement et l'action régaliennne. Dans cette perspective, le Département peut jouer un rôle central car il est à la fois gestionnaire des collèges, pilote d'une partie de l'action sociale territoriale, financeur de la médiation et interlocuteur des communes, des bailleurs et de l'État.

VII. PROPOSITIONS DE PRECONISATIONS POUR LES BOUCHES-DU-RHÔNE

➤ 1. Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux fondamentaux de la sécurisation

La première préconisation résulte du constat fait qu'il est essentiel que la sécurisation soit l'affaire de tous les acteurs concernés : bailleurs sociaux, Communes, Départements, associations culturelles, éducatives, culturelles... Pour cela, l'ensemble de ces derniers doivent être associés aux diagnostics et aux plans d'action, en particulier lorsque les collèges ou les MDS sont implantés au contact immédiat de résidences sociales sensibles. Leur connaissance des sites, des familles, des halls, des flux et des signaux faibles constitue une ressource indispensable.

➤ 2. Consolider une cartographie départementale croisée des risques et des ressources

La deuxième préconisation consiste à consolider une cartographie partagée croisant les collèges, les MDS, les résidences sociales sensibles, les cheminements scolaires, les arrêts de transport, les points de regroupement et les zones de tension. Cette cartographie doit s'appuyer sur les travaux déjà menés par les bailleurs à Marseille, mais aussi sur les données du Département, des communes, de l'Éducation nationale et des forces de sécurité. Elle doit permettre d'identifier les sites hypersensibles, les secteurs en situation de bascule et les établissements nécessitant une vigilance préventive.

➤ 3. Exercer la coordination autour d'un observatoire départemental des abords des collèges et des MDS

La troisième préconisation vise à mettre en œuvre et à exercer une coordination autour d'un observatoire départemental dédié aux abords. Cet outil permettrait de recueillir, centraliser et suivre les incidents, les signaux faibles, les évolutions territoriales, les effets de la médiation et les besoins d'aménagement. Il aurait également pour fonction de lutter contre la sous-déclaration des tensions, en rappelant aux agents et aux partenaires l'importance des remontées d'information.

➤ 4. Renforcer la médiation sociale comme service départemental de prévention

La quatrième préconisation consiste à renforcer le réseau existant de médiateurs en le positionnant comme un véritable service départemental de prévention aux abords des collèges et des MDS. Il s'agirait de mieux distinguer les niveaux d'intervention : une présence régulière sur les sites prioritaires, une équipe mobile capable d'intervenir lors des montées en tension, et une fonction de coordination avec les MDS, les établissements, les bailleurs et la prévention spécialisée.

➤ 5. Expérimenter des parvis éducatifs sécurisés

La cinquième préconisation s'inspire directement de la Métropole de Lyon. Elle consiste à expérimenter, sur plusieurs collèges pilotes, des parvis éducatifs sécurisés associant aménagement, médiation et participation des élèves. Chaque expérimentation devrait commencer par un diagnostic d'usage : qui fréquente le parvis,

à quels horaires, pour quels motifs, avec quels conflits d'usage et quels cheminements ? Les réponses seraient ensuite adaptées au site.

➤ 6. Sécuriser les cheminements scolaires en lien avec les acteurs concernés

La sixième préconisation vise à élargir le périmètre de sécurité aux itinéraires empruntés par les collégiens. Les incidents ne se produisent pas toujours devant le portail. Ils peuvent survenir sur le trajet vers le bus, dans une résidence voisine, sur un parking ou dans un espace peu visible. La médiation doit donc pouvoir intervenir sur les cheminements prioritaires, en lien avec les communes, les bailleurs et les transporteurs.

➤ 7. Renforcer l'articulation entre médiation et prévention spécialisée

La septième préconisation consiste à créer des protocoles locaux entre médiateurs, équipes de prévention spécialisée, MDS et collèges. L'objectif est de passer d'une présence de régulation à une capacité d'accompagnement des situations repérées. Lorsqu'un jeune ou une famille est identifié comme fragile, la médiation doit pouvoir orienter vers le bon acteur, sans se substituer aux professionnels compétents.

➤ 8. Maintenir les MDS dans les territoires tout en sécurisant les agents

La huitième préconisation affirme un principe politique : le maintien des MDS dans les territoires fragiles est un enjeu de présence publique et d'équilibre local. Toutefois, ce maintien doit s'accompagner de mesures adaptées aux risques : horaires, déplacements en binôme, parkings sécurisés, procédures de signalement, médiation d'accueil et dialogue renforcé avec les services de police.

➤ 9. Systématiser et renforcer une stratégie de prévention numérique

La neuvième préconisation concerne les réseaux sociaux, le harcèlement et les tensions entre jeunes. Les conflits observés aux abords des collèges peuvent naître en ligne. Le Département pourrait soutenir des actions de prévention numérique associant collèges, médiateurs, familles et associations spécialisées. Il ne s'agit pas seulement de sensibiliser ponctuellement mais de construire une culture commune de repérage et de désescalade.

➤ 10. Professionnaliser encore davantage le recrutement et la formation des médiateurs

La dixième préconisation porte sur la qualité du dispositif. Les médiateurs doivent être formés à la gestion des conflits, à la posture professionnelle, à la neutralité, à la protection de l'enfance, au repérage de la souffrance psychique et à l'orientation vers les acteurs compétents. Le recrutement doit éviter les profils trop exposés localement et privilégier des professionnels capables de comprendre le terrain tout en gardant une juste distance.

CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>

